



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

FLASH -INFO collège SACDD

Grille des salaires SACDD vers une revalorisation ?

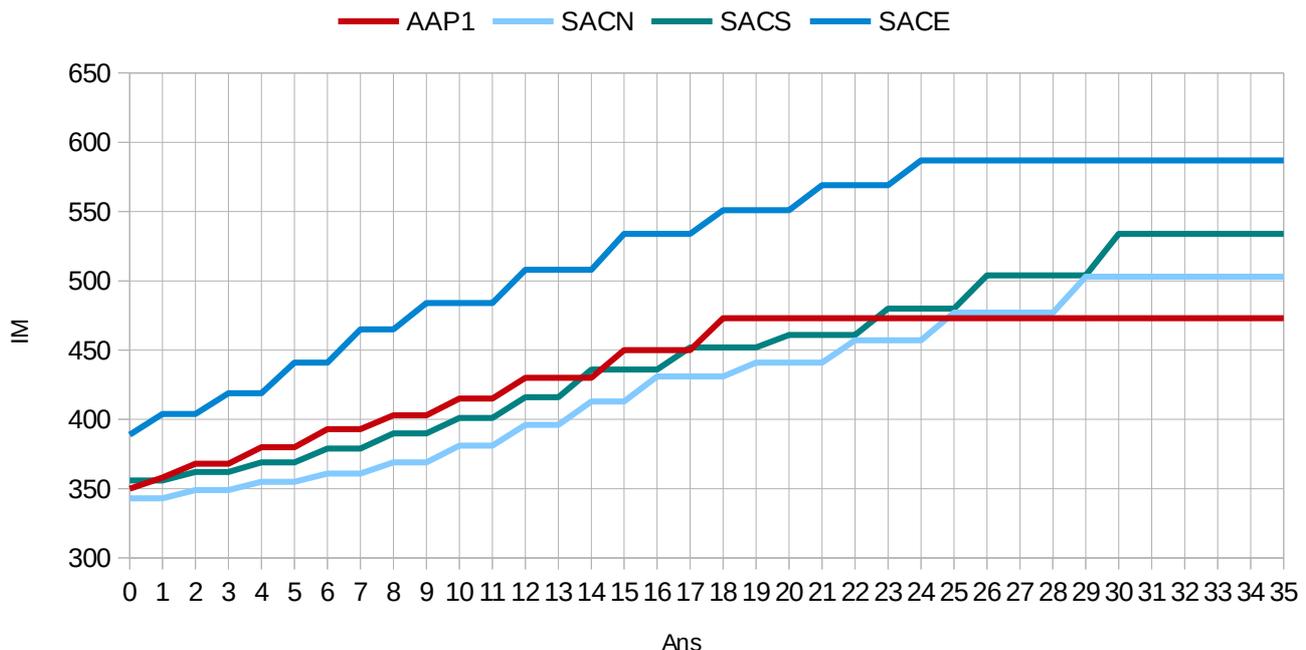
FORCE OUVRIÈRE a rencontré la Directrice de cabinet de la Ministre de la Fonction Publique jeudi 17 novembre 2016.

Lors de cette audience, FORCE OUVRIÈRE a porté sa revendication de revalorisation de la grille de salaire des SACDD qui a été sacrifiée dans le cadre du PPCR.

En effet, le PPCR (soutenu par l'UNSA, la CFTD et la FSU) entraîne un tassement des grilles indiciaires. L'amplitude indiciaire totale (du premier échelon de SACDD CN au dernier échelon de SACDD CE) passe à 243 points en 2017 au lieu de 236 points avec le NES et les anciennes grilles, soit un différentiel de 7 points auxquels il faut retirer les 5 points du transfert primes/points soit 2 points en plus pour les SACDD !

2 points de revalorisation pour un rallongement de la carrière de 2 ans !

Nous avons fourni à la directrice de cabinet ce comparatif de la grille PPCR des catégories B avec le grade C3 (AAP1).



Convaincue par les arguments et la détermination de FORCE OUVRIÈRE, la Directrice de cabinet de la Ministre de la Fonction Publique a indiqué que **ses services allaient travailler sur une revalorisation de la grille indiciaire des catégories B.**

Depuis l'annonce du PPCR, FORCE OUVRIÈRE a continué, sans relâche, à réclamer une revalorisation de ces grilles et nous avons, semble t-il, été entendus par le ministère de la Fonction Publique.

**Nous ne lâcherons rien et demanderons une nouvelle audience
à la Ministre de la Fonction Publique en janvier 2017,
pour que les engagements se transforment enfin en actes !**